

ACA asbl - Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roulers BE 0811.407.869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be Référence: 202504005857 v1 Date du contrôle: 24/04/2025 Agent-visiteur: Raphaël Somia Conclusion: Conforme



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

dentification des tiers:									
Client:	ENERGY SAFETY (EI	NERGYLUX), Hemroulle	245, 6600 BAS	TOGNE					
Propriétaire:	M/Mme PETIT-WYA	UMONT							
Installateur:	/								
N° TVA:	/								
					Installateur =	personne ou per	rsonnes respoi	nsable(s) des travaux	
dentification de l'installa	tion électrique:								
Adresse du contrôle:		au 73A3, 6600 BASTOC	SNE						
Code EAN installation:	5414490207050099	82							
Tarif compteur(s):	Bihoraire				Cabir	ne HT privée:	Non		
Numéro compteur(s):	234769849				GRD:		ORES		
Index compteur(s):	J: 050005,2 / N: 079	188,9			Туре	de locaux:	Appartem	ent	
Type d'installation:	Unité d'habitation				,,				
Nature du contrôle:									
Type de contrôle:	Visite de contrôle	6.5)							
Date de réalisation:	☐ Avant le 01/10/	1981	✓ Après	le 01/10/1	981 et avant le (01/06/2020	Après le 01/06	3/2020	
Notes:	Voir rubrique "CON	ISTATATIONS - Remarqu	ues"						
Dérogations (Partie 8):	Appliquées								
Réinspection au rapport:	/								
Données générales de l'i	nstallation électriqu	۵۰							
Tension nominale:	3 x 400V + N	Intensité nor	minale max.:	40 A	Val	eur nominale bro	anchement:	15 A	
Câble d'alimentation:	4x10 mm²	Type:		XVB		e de système de			
Electrode de terre:		commune - piquets et/	'ou barres			ction électrode d		/	
2.00.1000 00 10.101	1 1100 00 10110	pique en	00 20.100			ction conducteur		, 16 mm²	
Nombre de tableaux:	1	Nombre de	circuits:	14		mbre de circuits		0	
Installation de production o	' lécentralisée:	Non présent				ssance AC (maxi		/ kVA	
				2000	☐ Cogénération		· ·	□ Eolienne	
☐ Installation PV	☐ Stockage c		Leniral a riyan	ogene		eration		Ollerine	
Description générale des	dispositifs à courai	nt différentiel:							
Voir tableau p. 2									
Schémas et plans de l'ins		Version/n° V1		Date:	24/04/2025	Ø 5			
Schéma(s) unifilaire(s) ou de Plan(s) de position:	e Circuits.	Version/n° V1		Date:	24/04/2025	☑ En ordre ☑ En ordre		□ Non présent□ Non présent	
Document(s) des installations de sécurité:		Version/n° /		Date:	/	✓ Non applica	able	□ Non présent	
Document(s) des installations critiques:		Version/n° /		Date:	/ Mon applicat			☐ Non présent	
Mesures, contrôles et ess	ais:								
Résistance de dispersion de la prise de terre:		8,80 Ω		Méthode de mesure:			ZEB		
Niveau d'isolement général:		1521 ΜΩ		Tension de mesure:			500 V		
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:		Bouton test: C	ΣK	Boucle de défaut:			OK		
Continuité des conducteurs de protection:		Général: C	Général: OK		Liaison équipotentielle:		OK		
Protection contre les contacts indirects:		OK		Protectio	n contre les con	tacts directs:	OK	OK	

Etat du matériel mobile:



OK

Etat du matériel (à pose) fixe:

Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Туре	ln	Din	#P	Type	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	4P	Α	/
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	Α	/

Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
TD appartement	300 mA	Différentiel	50 A	4P	10 mm²	1	
TD appartement		Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm ²	6	
TD appartement		Disjoncteur automatique	20 A	4P	2.5 mm ²	1	
TD appartement	30 mA	Différentiel	40 A	4P	6 mm²	1	
TD appartement		Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm ²	5	
TD appartement		Disjoncteur automatique	20 A	4P	2.5 mm ²	1	
TD appartement		Disjoncteur à broche	4 A	1P	2.5 mm ²	2	

CONSTATATIONS: Infractions

Aucune infraction.

CONSTATATIONS: Remarques

- A Dates clés dans l'exécution des normes électriques en vigueur, avec réalisation après le 01/06/2020:
 - 01/06/2023 Protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
 - Le client ou son représentateur déclare que le début de la réalisation du projet ou des travaux date d'AVANT 01/06/2023. Lors du contrôle de conformité avant la mise en usage ou du contrôle périodique, les dispositions dérogatoires du Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (1) ont été prises en compte. 01/03/2025 Lieux contenant une baignoire et/ou une douche.
 - Le client ou son représentateur déclare que le début de la réalisation du projet ou des travaux date d'AVANT 01/03/2025. Lors du contrôle de conformité avant la mise en usage ou du contrôle périodique, les dispositions dérogatoires du Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (3) ont été prises en compte.
- A Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A8 Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge,...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.

CONCLUSION:

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 24/04/2050								
	☐ par le même organisme	☑ par un organisme au choix						
\square	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.							
$\overline{\checkmark}$	Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.							
	✓ lors d'une visite précédente	\square lors de la visite actuelle						
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise et	·						
	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.							
	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas célectrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organ							
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle so	n identité et la date de l'acte de vente.						

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Controle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

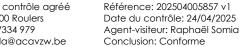
Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique conforme:

Lisez attentivement toutes les remarques éventuelles mentionnées sur le rapport. Conservez le rapport et les schémas correspondants dans le dossier de l'installation électrique. Laissez contrôler toute modification ou extension importante par un organisme agréé. Laissez effectuer le prochain contrôle périodique à temps (voir ci-dessus).





ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue de Neufchâteau 73A3, 6600 BASTOGNE

Propriétaire: M/Mme PETIT-WYAUMONT

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





Signature agent-visiteur:



